



Contestation de décision de conseil de discipline d'école

Par **lebecq**, le **22/04/2009** à **21:26**

Bonjour,

Je suis étudiant dans une école de communication qui, suite à une décision de conseil de discipline, m'impose un délai supplémentaire d'1 an pour soutenir mon mémoire professionnel (mai 2010 au lieu de mai 2009) et de 18 mois pour peut-être obtenir mon diplôme bac+4, en 2011.

Cette sanction fait suite à mon e-mail adressé à l'école pour dénoncer des dysfonctionnements dans des termes jugés diffamatoires et injurieux par la direction de l'école. J'aimerais savoir quel recours j'ai, pour pouvoir poursuivre ma formation bac+5 dès octobre 2009 et comment contester cette sanction même si j'ai signé la notification de décision avec la mention: "lu et approuvé".

Avec mes remerciements anticipés.

G.L.